



Delais du préavis d'un agent de nettoyage industriel

Par **douillard barbara**, le **11/04/2018 à 09:22**

bonjour, je voudrais savoir quel est le delais de préavis d'un agent de nettoyage de -de 6 mois dans une entreprise de nettoyage. J'ai envoyé ma lettre de démission lundi et je voudrais finir vendredi mais ma responsable me dit que je ne suis pas dans mes droits je devrais d'après elle finir mardi de la semaine suivante. si vous pouvez m'aider [smile17]merci

Par **P.M.**, le **11/04/2018 à 14:47**

Bonjour,

Si c'est bien celle-ci qui est applicable [l'art. 4.11 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés](#) prévoit notamment :

[citation]4.11.2. Préavis réciproque

En cas de rupture du contrat de travail, sauf faute grave ou lourde, un préavis est dû par la partie qui prend l'initiative de la rupture.

La durée de préavis réciproque sera de :

a) Personnel agent de propreté :

– de 1 mois à 6 mois d'ancienneté : 1 semaine pour l'employeur, **2 jours pour le salarié**

[/citation]

Si votre lettre recommandée a été reçue mardi (première présentation par la poste), votre préavis se termine donc ce soir mercredi donc si vous accordez à l'employeur de rester jusqu'à vendredi, il devrait s'en contenter...

Par **douillard barbara**, le **11/04/2018 à 20:08**

merci pour votre réponse